Mairie de Larnaud





L'an deux mil vingt-trois, le 24 novembre (24 novembre 2023), à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal: 20 novembre 2023

Présent(e)s: BLONDEAU-BOZON Sophie, GUYOT David, MARTY Paule, NAUDIN Martine, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, TACCHINI Olivia.

Absent excusé: LAUBEPIN Ivan, BORNOT-FAIVRE Carine (pouvoir Paule Marty), GORSE Cyril,

GUERRET Laurent, VERNET Corinne (pouvoir Patrick Noblet).

Secrétaire de séance : MARTY Paule

Nombre de conseillers : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 9 -

Votants: 11

Approbation du compte-rendu du 7 novembre 2024

Pour : Unanimité

Affaires Générales

1) DETR Micro crèche

Suite à une réunion la semaine dernière, M. le Maire souhaite déposer avant le 30 novembre le dossier de demande pour le financement de la micro crèche.

En effet, celui-ci peut être déposé même si nous n'avons pas encore tous les éléments, il pourra ensuite être complété quand nous aurons tous les devis définitifs, les dossiers pour les gros projets étant étudiés plus tard, durent le 1^{er} semestre 2024.

Il propose donc à l'assemblée de valider le projet de plan de financement suivant :

Poste	Dépenses HT	Recettes
Maitrise d'œuvre	71 200.00 €	
Phase travaux	900 000.00 €	
Frais Annexes	108 800.00 €	
DETR 30 %		324 000.00 €
Effilogis – Etude		15 254.22 €
Effilogis Phase Travaux		100 000.00 €
30 % sur les logements		19 000 00 6
Département rénovation BBC 6000 € / logements		18 000.00 €
CAF		204 000.00 €
Commune Autofinancement		418 745.78 €
Total	1 080 000.00 €	1 080 000.00 €

Pour : Unanimité

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Larmand

Mairie de Larnaud



2) Annulation de la décision de changement d'assurances

Monsieur le Maire expose qu'il a été contacté par l'assureur évincé qui souhaite faire une nouvelle offre avant la fin de l'année.

Il propose d'annuler la délibération 2023-043 dans l'attente de la réception de cette nouvelle offre et d'un rendez-vous avec Groupama.

La décision définitive sera prise lors du dernier conseil du mois de décembre.

Pour : Unanimité

- 3) Point sur l'organisation du repas des ainés Les membres de la commission « lien social » font un dernier sur l'organisation du repas qui se tiendra le 25 novembre.
- 4) Questions diverses
 Il est rappelé aux conseillers et aux responsables des commissions que les articles pour le
 Larnaudien doivent être rendus pour le 18 décembre 2023

La secrétaire, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT